



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 22 juin 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc**  
**61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 15 juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Gilbert MATELOT a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Nicole MOUGEL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs** : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL  
Christian BARBIER a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Didier PITOU  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

**Représentés** : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL

**Absents excusés** : Pascal SUARD  
Maité GRANDCLÈRE  
Nadège TROUILLET  
Christophe POTTIER  
Virginie VIOLET

**Absents** : Isabelle CLOUCHÉ  
Philippe RONDEL  
Hubert GORET  
François HUREL  
Elisabeth JOSSET  
Hervé HAREL

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	32
VOTANTS	44

**CONVOCAION**

Datée	du 15/06/23
Affichée	Du 15/06/23

**OBJET**

Acquisition de terrain à la SCI  
Allée du Pressoir dans le cadre  
de l'aménagement de la zone  
d'activités du Bois Aulard à  
Saint Sulpice sur Risle

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Bois Aulard, le Conseil Départemental a recommandé un accès dédié aux livraisons pour le projet du groupe RUAUX. Cet accès doit se faire en fond de zone pour sécuriser le trafic. En effet, cela éviterait que les semi-remorques croisent les véhicules des clients.

L'accès proposé par le cabinet ADEPE traverse la parcelle ZE n° 329, appartenant à la SCI Allée du Pressoir, dont le gérant est Monsieur LALLEMAND.

Celui-ci accepte de vendre à la Communauté de Communes les 2 parcelles ZE n° 329F d'une superficie de 169 m<sup>2</sup> et ZE n° 329G d'une superficie de 147 m<sup>2</sup>.

Il est proposé l'acquisition de ces parcelles au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 6 320 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-12-15-206 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 approuvant l'avant-projet et le bilan d'opération de l'aménagement de la zone d'activités du Bois Aulard,
- Considérant la nécessité d'aménager un accès en fond de zone dédié aux livraisons,

Acte reçu en Préfecture le 28 JUN 2023  
 Publié en ligne le 28 JUN 2023  
 Certifié exécutoire

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ZE n° 329F d'une superficie de 169 m<sup>2</sup> et ZE n° 329G d'une superficie de 147 m<sup>2</sup>, soit un total de 316 m<sup>2</sup>, sises à Saint Sulpice sur Risle, au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 6 320 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Le Président,  
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.